



Communiqué de presse

Bâle, le 1^{er} mars 2016

Publicité ad hoc

La commission européenne de la concurrence autorise le rachat du groupe Huber par Bell SA

La commission européenne de la concurrence a autorisé le rachat du groupe Huber par Bell SA sans conditions. Avec cette autorisation, l'ensemble des conditions d'exécution sont remplies pour le rachat définitif. Le groupe Huber est entièrement consolidé dans le groupe Bell à compter du 1^{er} mars 2016. Bell avait annoncé son souhait de racheter le groupe Huber le 16 décembre 2015.

[Communiqué de presse sur l'annonce du rachat du groupe Huber](#) (16.12.2015)